

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la Commune de BLANZAC**

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers : |           |
| En exercice             | <b>11</b> |
| Présents                | <b>08</b> |
| Représentés             | <b>02</b> |
| Votants                 | <b>10</b> |
| Exprimés                | <b>10</b> |
| Pour                    | <b>10</b> |
| Contre                  | <b>00</b> |

-----  
**Séance du 28 avril 2026**  
-----

**Date de convocation :** 21/04/2026

**Date d'affichage :** 21/04/2026

**DELIBERATION N° 2026/35**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 heures 00,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Alain PREVÔT

Etaient présents : Mrs Alain PREVÔT - Alexandre COLIN - Alain MATHIEU - Mmes Danielle GAUCHON – Christine DE RESENDE – M. Sébastien PITON - Mme Marie VAN DEN BERGHE et M. Adrien LEGRIS.

Absent excusé : Noël TREVISIOL (pouvoir à Alain PREVÔT) - Delphine LAGOUTTE (pouvoir à Alexandre COLIN) - Clémence LE QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

-----  
**OBJET : Remplacement de l'abat-son et reprise de la fixation du paratonnerre de l'église  
Demande de subvention**

Lors de la dernière visite périodique de l'église, l'entreprise BODET a signalé que l'installation du paratonnerre était devenue obsolète. Il s'avère également que l'abat-son est en très mauvais état.

L'entreprise BODET a donc fait parvenir une proposition pour ces travaux. Celle-ci s'élève à 4 666.80 € H.T.

L'église n'étant pas classée, cette opération peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 50% au titre des édifices non protégés et petit patrimoine.

Le plan de financement se présenterait donc ainsi :

**DEPENSES :**

- Coût des travaux : 4 666.80 € HT soit 5 600.16 € TTC

**RECETTES :**

- Conseil Départemental : 2 333.40 €
- Fonds propres : 3 266.76 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet ainsi que le plan de financement tel qu'il lui a été présenté et autorise le Maire à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait à Blanzac, le 29 avril 2026

Le Maire,  
Alain PREVÔT



Le Secrétaire,  
Alexandre COLIN

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le

**- 7 MAI 2026**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 087-218701704-20260428-202635-DE



Publié le